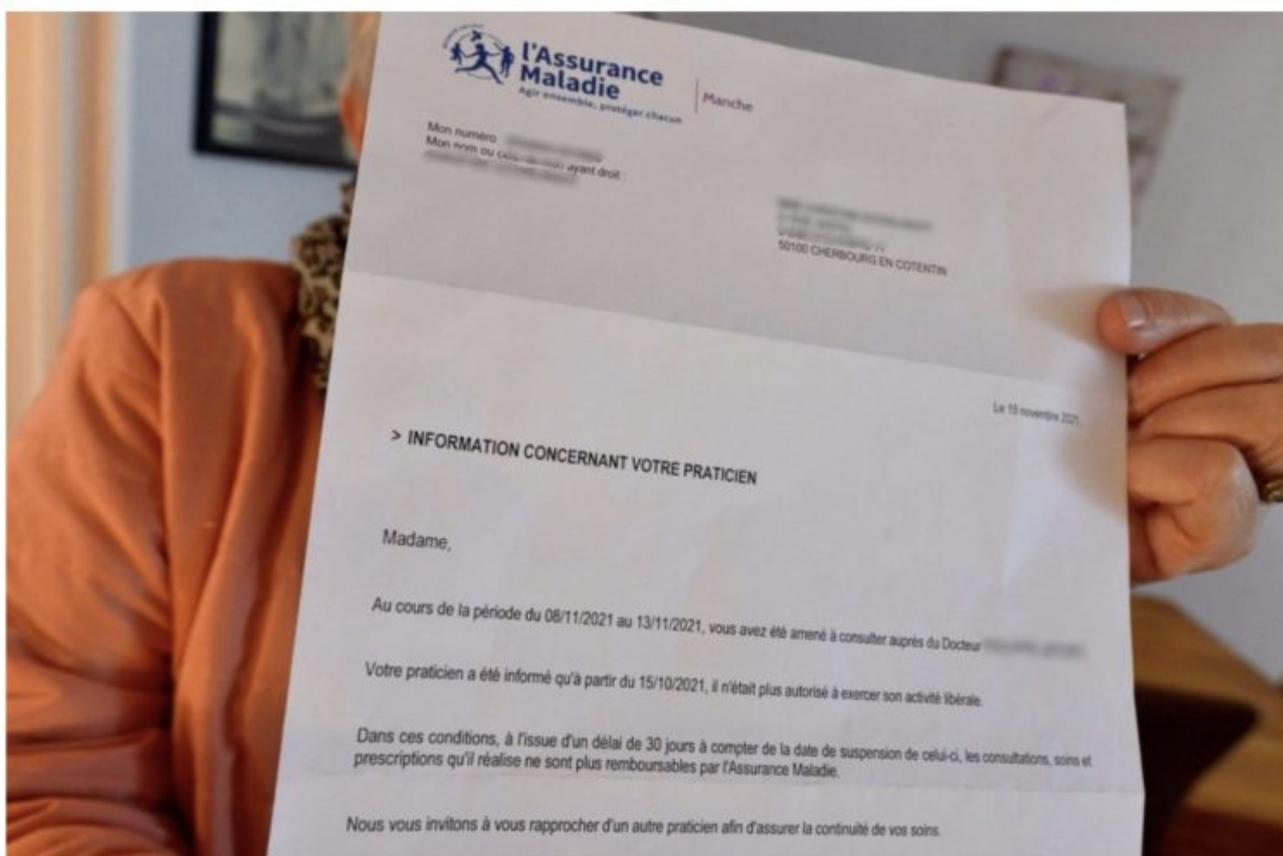
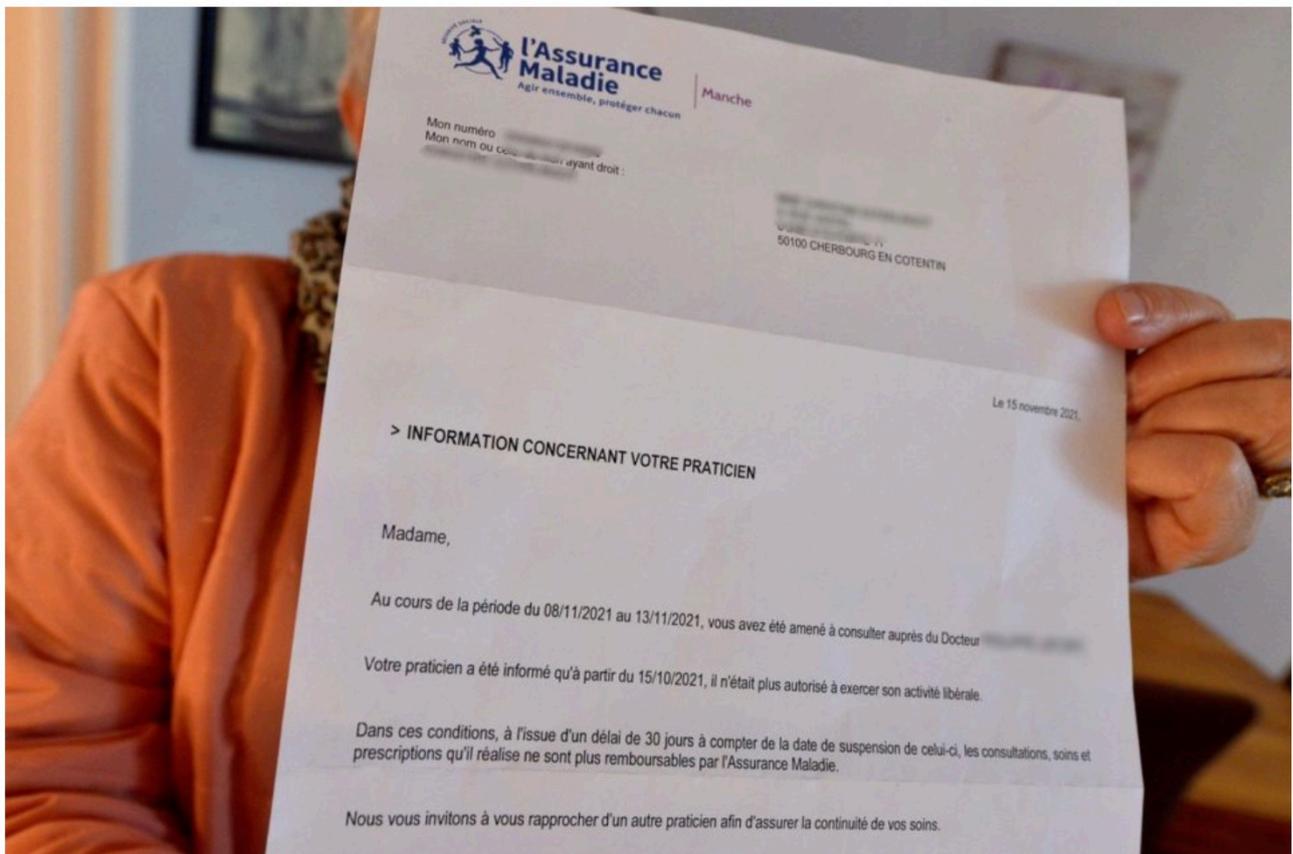


Véran préfère que les patients n'aient plus de médecin plutôt qu'un médecin non vacciné !!

écrit par Christine Tasin | 30 novembre 2021



Les patients concernés ont reçu une lettre pour leur expliquer que les consultations ne seront plus remboursées. En cause, leur médecin qui refuse le vaccin contre le Covid-19. (©La Presse de la Manche / Jean-Paul BARBIER)



Les patients concernés ont reçu une lettre pour leur expliquer que les consultations ne seront plus remboursées. En cause, leur médecin qui refuse le vaccin contre le Covid-19. (©La Presse de la Manche / Jean-Paul BARBIER)

Les déserts médicaux vont s'amplifier, les maladies graves non détectées, non suivies se multiplier...

Et les morts comme celles que nous évoquions hier devenir la règle ! Morts par abandon, morts par transformation de la France en dictature de pays sous-développé par Macron.

<https://resistancerepublicaine.com/2021/11/29/13-000-soignants-suspendus-8-000-lits-fermes-1-mort-dans-la-sarthe/>

Merci à Gamma qui nous a signalé l'article ci-dessous avec ce commentaire :

On croyait avoir tout vu ! Maintenant on punit les gens par procuration. Jusqu'où iront les instances de la sécu en se posant en « Dieu » ou référentiel pour mettre à genoux les pauvres gens !!!

Manche : plus de remboursement pour des patients car leur

médecin n'est pas vacciné contre le Covid

Deux cherbourgeoises ont appris, par un courrier de la sécurité sociale, que consultations et médicaments ne seront plus remboursés. En cause ? Leur médecin qui n'est pas vacciné.

« Il ne faut pas prendre le problème à l'envers ! », assure **Anne Besnier, secrétaire de l'Ordre des médecins**. « C'est parce que **les médecins ne veulent pas se faire vacciner contre la Covid 19**, qu'ils sont donc susceptibles d'être dangereux pour leur patientèle et par conséquent hors la loi, et écopent d'une suspension administrative. »

Alors qu'il n'est pas évident de trouver un médecin traitant, plusieurs habitants du **Cotentin** se retrouvent une nouvelle fois sans médecin. En cause, la **suspension administrative des praticiens non vaccinés**.

0.1 % des médecins généralistes libéraux

Avec l'**obligation vaccinale contre la Covid pour les soignants**, texte paru dans le décret numéro 2021-1059 et publié le 8 août, les soignants avaient en effet jusqu'au 15 octobre pour justifier d'un schéma vaccinal complet ou justifier d'une contre-indication médicale ou d'un certificat de rétablissement après une contamination par la Covid-19. À défaut, les soignants exerçant en libéral devaient cesser leur activité.

Une tolérance a cependant été convenue jusqu'au 15 novembre. Durant cette période, si le praticien non-vacciné exerçait, une lettre lui a alors été envoyée pour lui signifier sa suspension administrative. S'il pratique encore aujourd'hui, cela se rapporte à un exercice illégal de la médecine.

Anne Besnier

Le praticien risque alors de **répondre pénalement de ses actes**. Selon les chiffres donnés par l'[Agence régionale de santé](#), ils seraient 0.1 % (soit un peu moins de dix) des médecins généralistes libéraux de Normandie à refuser la vaccination malgré cette sanction.

Plus de remboursement

Un chiffre peu élevé, mais qui compte tout de même **ses conséquences**, notamment pour leur patientèle. Certains Cherbourgeois notamment, ont ainsi appris dans **un courrier envoyé par la sécurité sociale**, que leur consultation et les médicaments prescrits ne seraient plus remboursés.

Je n'étais pas prévenue, j'avais entendu que le médecin ne voulait pas se faire vacciner, mais lors de ma consultation le 3 novembre, il ne m'a rien spécifié.

Une patiente du médecin en question

Elle a appris par les médias qu'il devait, comme tous les autres praticiens non vaccinés, être suspendu. De lourdes conséquences pour elle. « Je n'ai plus de médecin, et des problèmes de thyroïde qui demandent un traitement régulier ! », s'alarme-t-elle.

Une autre de ces patientes a reçu le même courrier de la sécurité sociale, et s'agace :

En consultation, nous portons le masque, je suis vaccinée, alors je ne vois pas où est le danger, et je trouve la sanction pénalisante pour les patients, et un peu dommage !

Une autre patiente

L'ordre des médecins assure de son côté travailler à convaincre les praticiens de se remettre dans les clous : « Ce

n'est pas nous mais la loi qui l'exige, insiste encore Anne Besnier. Nous avons la responsabilité de protéger notre patientèle, et les réfractaires posent un énorme souci, pour nous, Ordre des médecins, aussi ! »

https://actu.fr/normandie/cherbourg-en-cotentin_50129/-manche-plus-de-remboursement-pour-des-patients-car-leur-medecin-n-est-pas-vaccine-contre-le-covid_46627480.html